



Caisse de
PRÉVOYANCE SOCIALE
Saint-Pierre et Miquelon

AIDE AU REEMPLISSAGE

POUR LA DÉCLARATION DE RESSOURCES

*Cette notice a été réalisée
pour vous aider à compléter
votre déclaration*

INFORMATIONS / CONTACTS / RENDEZ-VOUS

www.secuspm.com
Assurés / Prestations Familiales

| caf@secuspm.com |

| ☎ 0508 41 15 70

Nous sommes là pour vous aider

Caisse de Prévoyance Sociale
Service Famille

Angle des Bds Colmay et Thélot • BP 4220
97500 Saint-Pierre et Miquelon
Tél. : 0508 41 15 70

caf@secuspm.com
www.secuspm.com



POUR REMPLIR CORRECTEMENT MA DÉCLARATION, JE ME MUNIS DES DOCUMENTS SUIVANTS:

- L'avis d'imposition sur le revenu de l'année à déclarer, et ce pour tous les membres du foyer ayant perçu un revenu cette année-là.
- Le récapitulatif des Indemnités Journalières maladies ou accident du travail perçues par les membres du foyer. Chaque mois, le service Maladie de la CPS vous adresse par mail ces récapitulatifs, conservez-les bien !
- Le relevé des virements de pension alimentaire que l'un des membres du foyer fait ou perçoit, s'il a un enfant né d'une précédente union qui est à sa charge.
- Pour les membres du foyer salariés, la feuille de traitement et salaires perçus pour l'année à déclarer, remis par l'employeur en janvier ou à la fin d'un contrat.
- Pour les membres du foyer inscrits à Pôle Emploi, la lettre relative à la déclaration fiscale annuelle, récapitulative des allocations chômage/ préretraite qui ont été versées à un ou plusieurs des membres du foyer.
- Pour les membres du foyer retraités, rentiers ou pensionnés, il faudra les récapitulatifs envoyés par le service Retraites ou Maladie retraçant les versements des différentes prestations/allocations : pension d'invalidité, rente d'accident du travail, retraite personnelle... Les Allocations Supplémentaire Vieillesse ou Invalidité, ainsi que l'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées ne sont pas à déclarer.
- Les justificatifs des revenus perçus hors de l'archipel.

2 TRAITEMENTS, SALAIRES ET HEURES SUPPLÉMENTAIRES (SI JE SUIS SALARIÉ(E))

Je me munis de mon avis d'imposition 2023 (revenus 2022) ainsi que :

- > ma feuille « traitements et salaires » remis par mon employeur si j'ai réalisé des heures supplémentaires ouvrant droit à exonération ;
- > ma feuille récapitulative des Indemnités Journalières maladies ou accident de travail transmise par la CPS si j'ai bénéficié d'IJ maladie au cours de l'année.

1 Sur la première ligne « Traitements, salaires », j'inscris le montant « traitement et salaires » de mon avis d'imposition, avant déduction et abattement (cf image 1).

Image 1

Situation de famille	C	Cas particulier	Enfants mineurs ou infirmes	0	Dont enfants infirmes	0	Enfants majeurs cédib.	0	Enfants mariés	0	Personnes recueillies	0	NOMBRE DE PARTS	1,00
Détail des revenus														
			Vous		Conjoint		Personnes à charge		Total					
• Traitements et salaires			23 765						23 765					
Dédution de 10 %			2 377						-2 377					
Abattement de 20 %			4 278						-4 278					
Revenu Brut Imposable												17 110		

- 2 Sur la seconde ligne « Indemnités journalières de Sécurité Sociale », j'indique le montant des indemnités journalières versées au titre de la maladie, maternité, paternité soumises à l'imposition sur le revenu.
- 3 Sur la troisième ligne « Heures supplémentaires non imposables », j'indique la somme indiquée sur la feuille « traitements et salaires » fournie par mon employeur (cf image 2)

Image 2 Heures supplémentaires :

Nb d'heure(s) supplémentaire(s) accomplie(s) et ouvrant droit à exonération :	142,00	Montant d'heure(s) supplémentaire(s) ouvrant droit à exonération :	3 123,17€
Nb d'heure(s) complémentaire(s) accomplie(s) et ouvrant droit à exonération :		Montant d'heure(s) complémentaire(s) ouvrant droit à exonération :	
Nb de jour(s) au delà du forfait accompli(s) et ouvrant droit à exonération :		Montant jour(s) au delà du forfait ouvrant droit à exonération :	



1 NOMS, PRÉNOMS ET DATE DE NAISSANCE

J'identifie tous les membres du foyer qui ont perçu un revenu en 2022. Si je suis l'allocataire, je note aussi mon numéro de sécurité sociale et mon adresse.

3 I.J D'ACCIDENT DU TRAVAIL OU MALADIE PRO

Si j'ai perçu durant cette période des indemnités journalières d'accident du travail ou de maladie professionnelle, la CPS m'adresse un récapitulatif de ces versements. Je reporte le montant des indemnités non imposable sur ma déclaration de ressources.

4 ALLOCATIONS DE CHÔMAGE ET PRÉRETRAITES

Si j'ai perçu durant cette période une allocation chômage ou préretraite, Pôle Emploi m'adresse une lettre « Déclaration fiscale annuelle », je reporte ce montant sur ma déclaration. Je peux aussi reporter le montant de mon avis d'imposition qui est normalement le même (avant abattements).

5 REVENUS DES NON-SALARIÉS ET DÉFICIT

Je me munis de mon avis d'imposition, et je reporte les montants avant abatement sur ma déclaration.

7 RETRAITES, PENSIONS ET RENTES IMPOSABLES

La CPS m'adresse un récapitulatif des versements Retraites/Maladie que j'ai perçu durant cette période. Je reporte ce montant sur ma déclaration.

8 PENSIONS ALIMENTAIRES REÇUES

Si je perçois une pension alimentaire de mon ex-conjoint pour l'un ou plusieurs de mes enfants, je déclare l'ensemble de ces versements sur ma déclaration de ressources.

RESSOURCES DE L'ANNÉE

Déclarez SANS LES CENTIMES tous les revenus perçus en France, hors de France ou versés par un organisme étranger (articles R. 532-3, R. 831-6 et D. 542-10 du code de la Sécurité sociale et R. 351-5 du code de la Construction et de l'habitat)

N° de Sécurité Sociale : _____ Nom, prénom : _____
(de l'allocataire) Adresse : _____

PERSONNES DONT LES RESSOURCES SONT À DÉCLARER	VOUS	VOTRE CONJOINT, CONCUBIN OU PACSÉ	ENFANT OU AUTRE PERSONNE
Nom			
Prénom			
Date de naissance			
ABSENCE DE RESSOURCES EN 2022 (cochez la case)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2 SALAIRES			
• Traitements, salaires	_____€	_____€	_____€
• Indemnités journalières de Sécurité sociale (maladie, maternité, paternité, fraction imposable d'accident du travail ou de maladie professionnelle)	_____€	_____€	_____€
• Heures supplémentaires non imposables	_____€	_____€	_____€
• Frais réels déductibles	_____€	_____€	_____€
3 INDEMNITÉS JOURNALIÈRES D'ACCIDENT DU TRAVAIL OU DE MALADIE PROFESSIONNELLE (fraction non imposable)	_____€	_____€	_____€
4 ALLOCATIONS DE CHÔMAGE ET PRÉRETRAITES	_____€	_____€	_____€
5 REVENUS DES NON SALARIÉS (BIC, BNC, BA - MICRO BIC...)	_____€	_____€	_____€
• Adhérent d'un centre de gestion agréé, ou « régime micro » ou autoentrepreneur	_____€	_____€	_____€
• Non adhérent d'un centre de gestion agréé	_____€	_____€	_____€
• Forfait non fixé : cochez la case	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6 DÉFICIT DE L'ANNÉE 2022	_____€	_____€	_____€
• professionnels	_____€	_____€	_____€
• fonciers	_____€	_____€	_____€
7 RETRAITES, PENSIONS ET RENTES IMPOSABLES (les Allocations supplémentaires vieillesse ou invalidité et l'Allocation de solidarité aux personnes âgées ne sont pas à déclarer)	_____€	_____€	_____€
8 PENSIONS ALIMENTAIRES REÇUES	_____€	_____€	_____€
9 AUTRES REVENUS	_____€	_____€	_____€
• revenus fonciers	_____€	_____€	_____€
• contrat d'épargne-handicap	_____€	_____€	_____€
• autres	_____€	_____€	_____€
10 CHARGES DÉDUCTIBLES	_____€	_____€	_____€
• pensions alimentaires versées	_____€	_____€	_____€
• CSG déductible sur les revenus du patrimoine	_____€	_____€	_____€
• Epargne retraite et cotisations volontaires de Sécurité sociale	_____€	_____€	_____€

Je certifie sur l'honneur l'exactitude de cette déclaration. Je prends connaissance que ma Caisse peut vérifier les montants déclarés. Je m'engage à signaler immédiatement à ma Caisse tout changement intervenant dans ma situation.

Le : _____ Signature obligatoire

9 AUTRES REVENUS...

J'inscris sur ces lignes mes revenus autres tels que les loyers que je perçois en tant que propriétaire.

10 ... & CHARGES DÉDUCTIBLES

En ce qui concerne les charges déductibles, j'inscris le montant des pensions alimentaires que je verse un ascendant ou un descendant.

DATE ET SIGNATURE

Afin de valider la déclaration, l'allocataire doit obligatoirement apposer sa signature à cet endroit et y indiquer la date du remplissage du dossier.



À QUOI SERT MA DÉCLARATION DE RESSOURCES ?

Elle sert à l'étude de mon droit à percevoir les prestations familiales soumises à conditions de ressources, pendant l'année à venir.

Informations sur les prestations et les barèmes consultables en ligne, sur le site de la CPS.

SANS CETTE DÉCLARATION, LE VERSEMENT DES PRESTATIONS QUE VOUS PERCEVEZ PEUT ÊTRE SUSPENDU OU SUPPRIMÉ.



**PENSEZ À JOINDRE VOS JUSTIFICATIFS
AVEC VOTRE DÉCLARATION !**

À SAVOIR :

La CPS peut questionner les autres organismes pour contrôler la justesse de votre déclaration.

**PENSEZ À SIGNALER RAPIDEMENT VOS
CHANGEMENTS DE SITUATION...**

**REPRISE D'ACTIVITÉ, ARRIVÉE
D'UN CONJOINT OU SÉPARATION,
CHÔMAGE, CHANGEMENT D'ADRESSE
FIN DE CHARGE D'UN ENFANT ..**

Service Famille

Angle des Bds Colmay et Thélot • BP: 4420
97500 Saint-Pierre et Miquelon

www.secuspm.com

POUR TOUTES QUESTIONS :

Téléphone : 41 15 70
OU

Mail : caf@secuspm.com



**Caisse de
PRÉVOYANCE SOCIALE**
Saint-Pierre et Miquelon